

Les fraudes les plus courantes

L'usurpation d'interface. Cette méthode consiste à imiter l'apparence d'un site, d'une page ou d'un service de confiance afin de tromper le consommateur .

La fausse urgence. les auteurs d'opérations d'escroquerie cherchent à provoquer une réaction immédiate en insistant sur le caractère limité ou exceptionnel de l'offre. L'objectif est de pousser la victime à envoyer de l'argent, à communiquer ses données personnelles ou à cliquer sur un lien malveillant sans prendre le temps de vérifier.

La manipulation émotionnelle. Cette pratique exploite les émotions du consommateur pour donner de la crédibilité à un récit mensonger et l'amener à effectuer une action préjudiciable, comme un transfert d'argent ou l'achat d'un faux produit.

L'escroquerie triangulaire. Dans ce schéma, l'auteur de l'opération d'escroquerie met en relation un vendeur réel et un acheteur victime. Il achète d'abord un bien auprès du vendeur réel, puis propose ce même bien à un acheteur sur les réseaux sociaux. L'acheteur verse l'argent sur le compte du vendeur réel, croyant payer l'auteur en question. Une fois le paiement confirmé, ce dernier bloque l'acheteur, récupère le bien et disparaît, laissant les deux victimes en conflit.

Les signaux qui doivent vous alerter

Un prix trop bas, une promotion trop belle pour être vraie, une pression pour payer immédiatement, un lien suspect, un appel inhabituel, ou encore un message insistant demandant des informations personnelles doivent toujours éveiller votre vigilance.

Victime d'une escroquerie ? Réagissez immédiatement

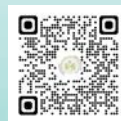
Si vous êtes victime d'une fraude sur Internet, gardez votre calme et commencez par rassembler toutes les preuves disponibles : détails de la transaction, montant payé, identité ou compte utilisé par l'escroc, échanges d'e-mails, liens du site ou de la page concernée.

Ensuite, signalez les faits aux services du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du Marché national, en vous déplaçant sur place ou en transmettant une requête accompagnée des preuves à l'adresse suivante :

info.dgcerf@commerce.gov.dz

Vous pouvez également demander orientation et assistance via le numéro vert 1020.

En cas de vol de données personnelles ou de suspicion d'utilisation frauduleuse, pensez immédiatement à faire bloquer votre carte monétique afin d'éviter toute opération non autorisée.



info.dgcerf@commerce.gov.dz

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère du Commerce Intérieur et de la Régulation
du Marché National



Commerce électronique

Conseils pratiques pour le consommateur



Achetez intelligent, achetez sécurisé...

Commerce Electronique

Le commerce électronique, conformément aux dispositions la loi n° 18-05 du 10 mai 2018, relative au commerce électronique, permet d'acheter des biens et des services à distance, par voie de communications électroniques. Cette activité, met en relation un e-fournisseur, qui propose ou commercialise des biens ou services en ligne et un e-consommateur, qui les acquiert pour un usage final.

Vos droits en tant qu'e-consommateur

Lors de vos achats en ligne, vous avez le droit de:

- recevoir une copie électronique du contrat ;
- obtenir une facture ;
- retourner le produit s'il est :
 - non conforme ;
 - défectueux ;
 - livré, hors délai.



Les bons reflexes pour un achat securise

- Utilisez des sources fiables téléchargez uniquement depuis des plateformes officielles et consultez les avis ;
- Choisissez un mot de passe sécurisé combinez lettres, chiffres et symboles, et évitez les informations personnelles ;
- Activez la double authentification une protection supplémentaire contre les piratages ;
- Protégez vos données personnelles ne partagez jamais vos informations sensibles sans nécessité ;
- Restez vigilant face aux messages trompeurs méfiez-vous des offres anormalement avantageuses, des messages urgents ou des liens suspects ;
- Utilisez un appareil sécurisé évitez les Wi-Fi publics et privilégiez vos appareils personnels ;
- Vérifiez l'adresse du site assurez-vous que le site commence par https ;
- Lisez les conditions de vente vérifiez l'identité du vendeur, les conditions de retour et les modalités de paiement.

A la réception du produit

Dès réception,

- vérifiez que le produit correspond à votre commande.
- contrôlez son état.
- vérifiez sa conformité et, si nécessaire, sa date de péremption.



Arnaques en ligne

Le commerce électronique offre des opportunités, mais présente aussi des risques, notamment **sur les réseaux sociaux**.

Les auteurs d'opérations d'escroquerie utilisent de fausses boutiques proposant des produits très demandés à des prix anormalement bas pour tromper les consommateurs.

